

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 70013

Numéro SIREN : 415 520 261

Nom ou dénomination : AEB

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2024 sous le numéro de dépôt 2014

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.E.B.		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		Rue		PARC D'ACTIVITES SAINT ANDOCHE	71400 AUTUN		
SIRET		4 1 5 5 2 0 2 6 1 0 0 0 3 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le 2022-12-31			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	72 056	AG	70 412	1 645
		Fonds commercial (1)	AH	229	AI		229
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	30 490	AO		30 490
		Constructions	AP	1 549 014	AQ	1 306 461	242 553
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 540 143	AS	1 454 568	85 574
		Autres immobilisations corporelles	AT	476 455	AU	389 140	87 315
		Immobilisations en cours	AV	10 250	AW		10 250
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	143 500	CV		143 500
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts		BF	50 000	BG		50 000	
Autres immobilisations financières *		BH	267	BI		267	
TOTAL (II)		BJ	3 872 404	BK	3 220 581	651 823	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	168 949	BM		168 949
		En cours de production de biens	BN	200 758	BO		200 758
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	814 724	BY	5 476	809 248
		Autres créances (3)	BZ	28 746	CA		28 746
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	2 583 914	CG		2 583 914	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	12 369	CI		12 369	
	TOTAL (III)	CJ	3 809 461	CK	5 476	3 803 985	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 681 865	1A	3 226 057	4 455 807	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	0	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

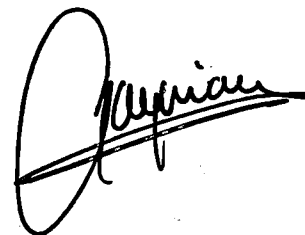
BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.E.B.		Néant ☐ *	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :260.000.)			DA	260 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	26 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	3 220 155
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	212 184
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	63 259
	TOTAL (I)			DL	3 781 599
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	*
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 544
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	2 445
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	331 063
	Dettes fiscales et sociales			DY	295 679
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	23 130
	Autres dettes			EA	348
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	674 209
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	4 455 807	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



AEB
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 260 000,00 €
Siège social : Parc d'activités St Andoche BP 55
71400 AUTUN
415 520 261 RCS CHALON-SUR-SAONE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2023

EXTRAIT DES RESOLUTIONS PROPOSEES ET VOTEES

PREMIERE RESOLUTION – *Approbation des comptes*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – *Quitus à la gérance*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – *Affectation du résultat*

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 212 184 €, de la manière suivante : au compte "réserves statutaires ou contractuelles".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.